Transaction
Adoption



Manuel d'utilisation du programme

Herausgegeben vom Bundesamt für Justiz
Eidg. Amt für Zivilstandwesen
Fachstelle INFOSTAR, 3003 Bern

Vertrieb via Internet:
Homepage Infostar ☞ Schulungsdokumentationen ☞ Programmschulung
http://www.infostar.admin.ch

Edité par l'Office fédéral de la justice
Office fédéral de l'état civil
Service INFOSTAR, 3003 Berne

Diffusion par Internet:
Homepage Infostar ☞ Formation ☞ Programme
http://www.infostar.admin.ch

Pubblicato dall'Ufficio federale di giustizia
Ufficio federale dello stato civile
Servizio INFOSTAR, 3003 Berna

Distribuzione via Internet:
Homepage Infostar ☞ Formazione ☞ Programma
http://www.infostar.admin.ch

Manuel d'utilisation du programme INFOSTAR

Structure et contenu: Petra-Virginia Bittel

Traduction: Eliane Rossier

Adoption

S

Contenu du module:

- Enregistrement d’une adoption prononcée en Suisse et à l’étranger


Infostar

1. Adoption

1.1. Principes d'utilisation de la transaction Adoption

Pour accéder au masque ***Transactions* (ISR 0.01)**, cliquez sur la touche **Transactions** dans le **Menu d'accès (ISR 0.00).**

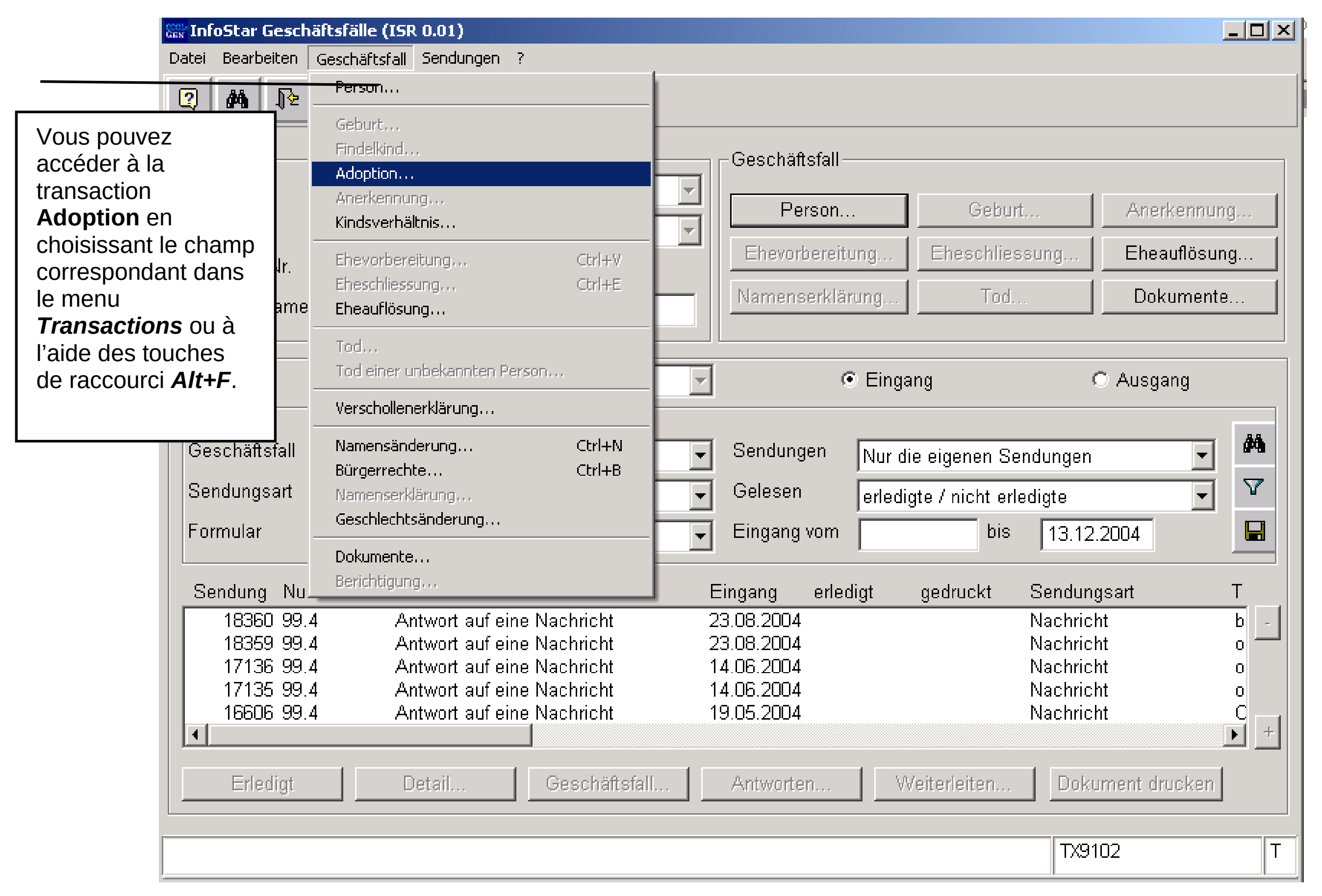
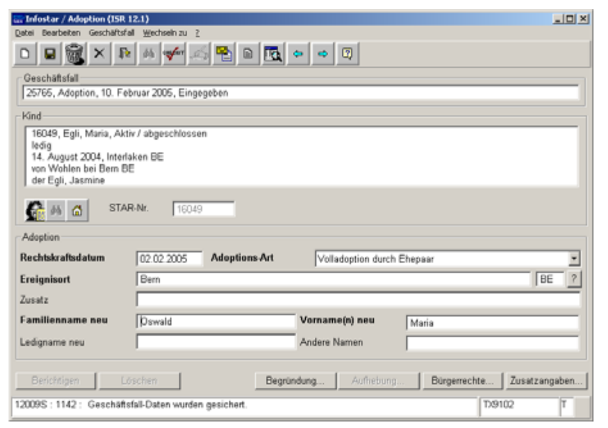


Schéma S - 1: Transactions (ISR 0.01)

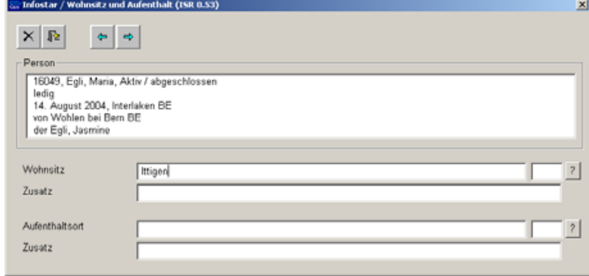


Déroulement des masques pour la saisie ou l'annulation d'une adoption

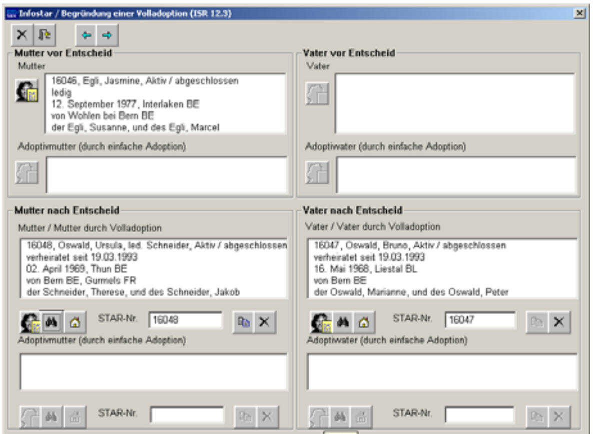
L'enregistrement d'une adoption est traité sur 6 ou 7 masques.



Masque 1: Adoption (ISR 12.1)



Masque 2: Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53)
Enfant adopté après la décision



Masque 3: Statut d'une adoption plénière (ISR 12.3)
Que pour la prononciation d'une adoption

Masque 4: Annulation d'une adoption (ISR 12.2)
Que pour l annulation d'une adoption

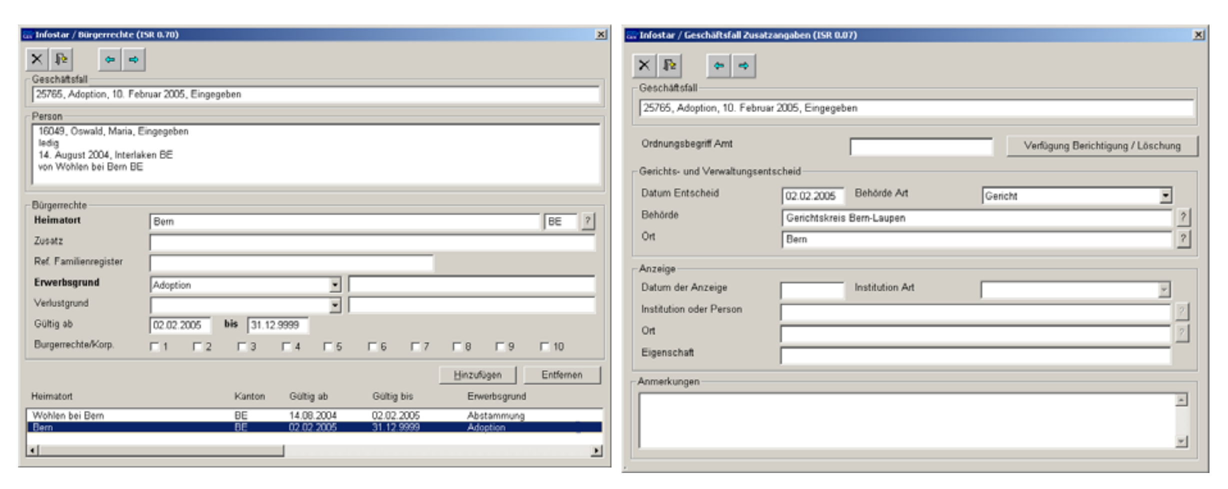


Masque 5: Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53)
Mère après la décision



Masque 6: Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53)
Père après la décision





Masque 7: Droits de cité (ISR 0.70)

Masque 8: Données complémentaires à la transaction (ISR 0.07)

Procédé de saisie

Pour enregistrer une adoption, les données d’état civil de l’enfant concerné et du parent concerné doivent déjà être saisies dans le système. Si tel n’est pas le cas, un mandat de ressaisie doit être donné au lieu d’origine. Si la personne concernée est étrangère et ne figure pas dans le système, elle doit être saisie au lieu de l’événement.

Important: Pour que la date de transfert (x-1) puisse être inscrite dans le registre des familles, l’office du lieu de l’événement doit communiquer la date en question au lieu d’origine.



1.2. Adoption

Rechercher l'enfant concerné dans le masque **Adoption (ISR 12.1)**.

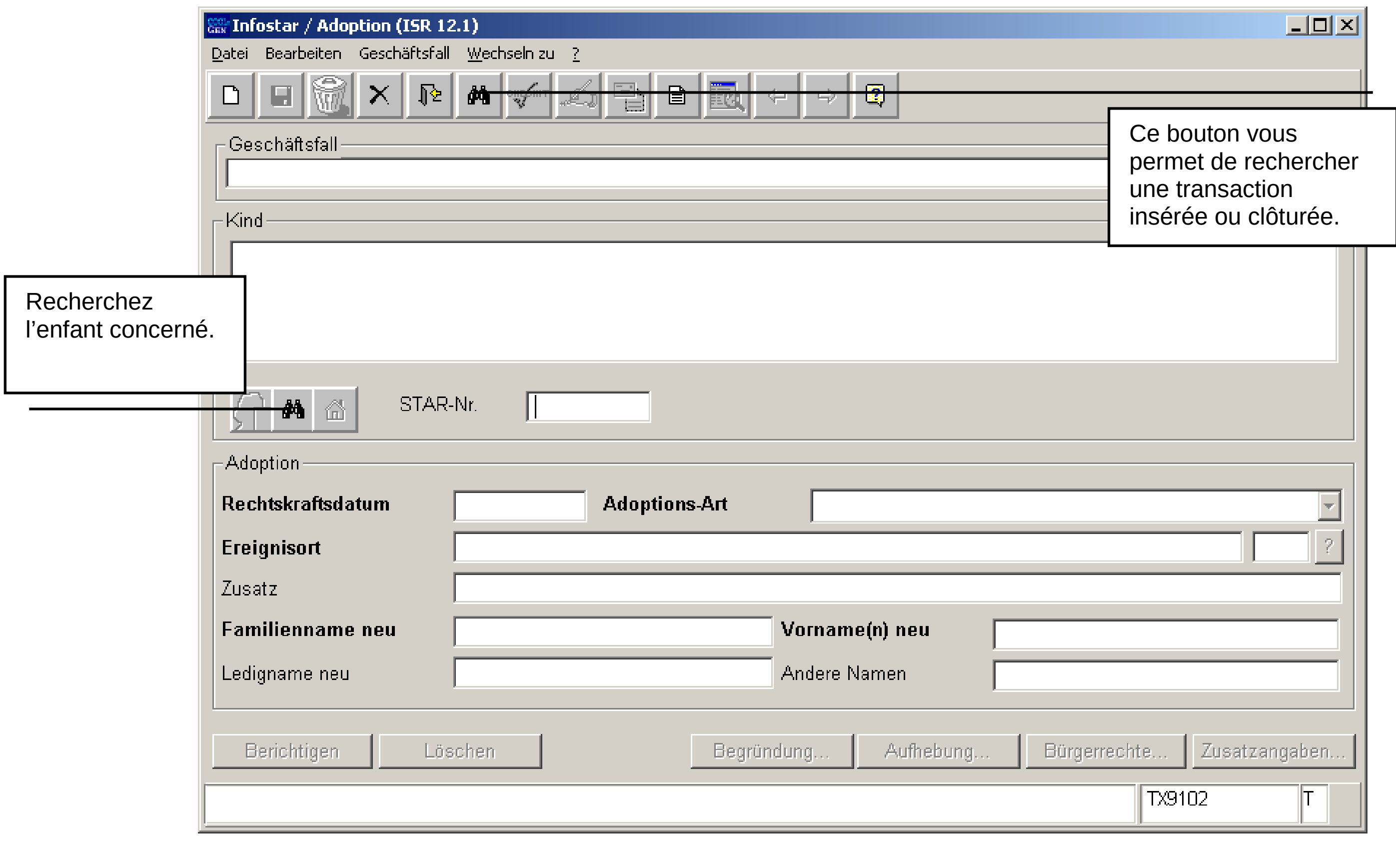


Schéma S - 2: Adoption (ISR 12.1)

Lors d'une adoption;

Inscrivez les données suivantes:

- **Date de l'entrée en force**
- **Type d'adoption**
- **Lieu de l'événement**
- **Nouveau nom de famille**
- **Nouveau(x) prénom(s)**
- **Nouveau nom de célibataire** (le cas échéant)
- **Autres noms**

Lors d'une adoption prononcée à l'**étranger**, le nom de l'Etat doit être inscrit dans le champ **Lieu de l'événement** et la désignation de la région ainsi que le nom du lieu dans le champ **Complément**, comme par exemple:

Lieu de l'événement	Allemagne
Complément	Bavière, Nüremberg

Prenez garde au fait que les champs désignés en **lettres grasses** doivent obligatoirement être remplis.

Enregistrez les données dans le masque **Adoption (ISR 12.1)** et accédez au prochain masque au moyen du bouton ***Suivant***.

Lors de l'annulation d'une adoption :

Inscrivez les données suivantes:

- **Date de l'entrée en force**
- **Type d'adoption**
- **Lieu de l'événement**
- **Nouveau nom de famille**
- **Nouveau(x) prénom(s)**
- **Nouveau nom de célibataire** (le cas échéant)
- **Autres noms**

Si l'adoption est annulée, sélectionnez la désignation correspondante dans le champ **Type d'adoption**

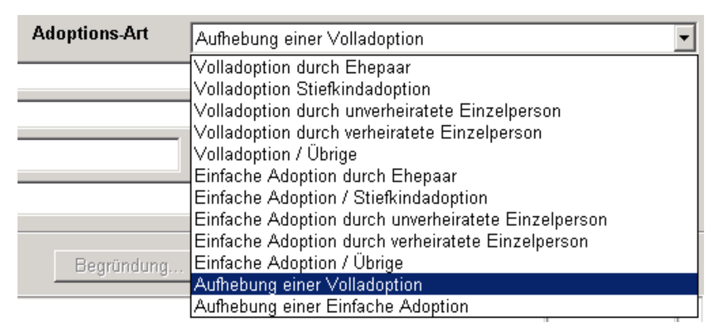


Schéma S - 3: Adoption (ISR 12.1)

Lors d'une adoption prononcée à l'**étranger**, le nom de l'Etat doit être inscrit dans le champ **Lieu de l'événement** et la désignation de la région ainsi que le nom du lieu dans le champ **Complément**, comme par exemple:

Lieu de l'événement	Allemagne
Complément	Bavière, Nüremberg



1.3. Domicile et lieu de résidence



Schéma S - 4: Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53)

Contrôlez et, le cas échéant, modifiez les données correspondantes de la personne concernée dans le masque **Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53)**.

Cliquez sur le bouton ***Suivant***.



1.4. *Statut relatif à l'adoption*

Le parent ou les parents adoptif(s) (adoption simple), qui sont mis en relation avec l'enfant avant la décision, sont inscrits dans le masque **Statut relatif à l'adoption (ISR 12.3)**.

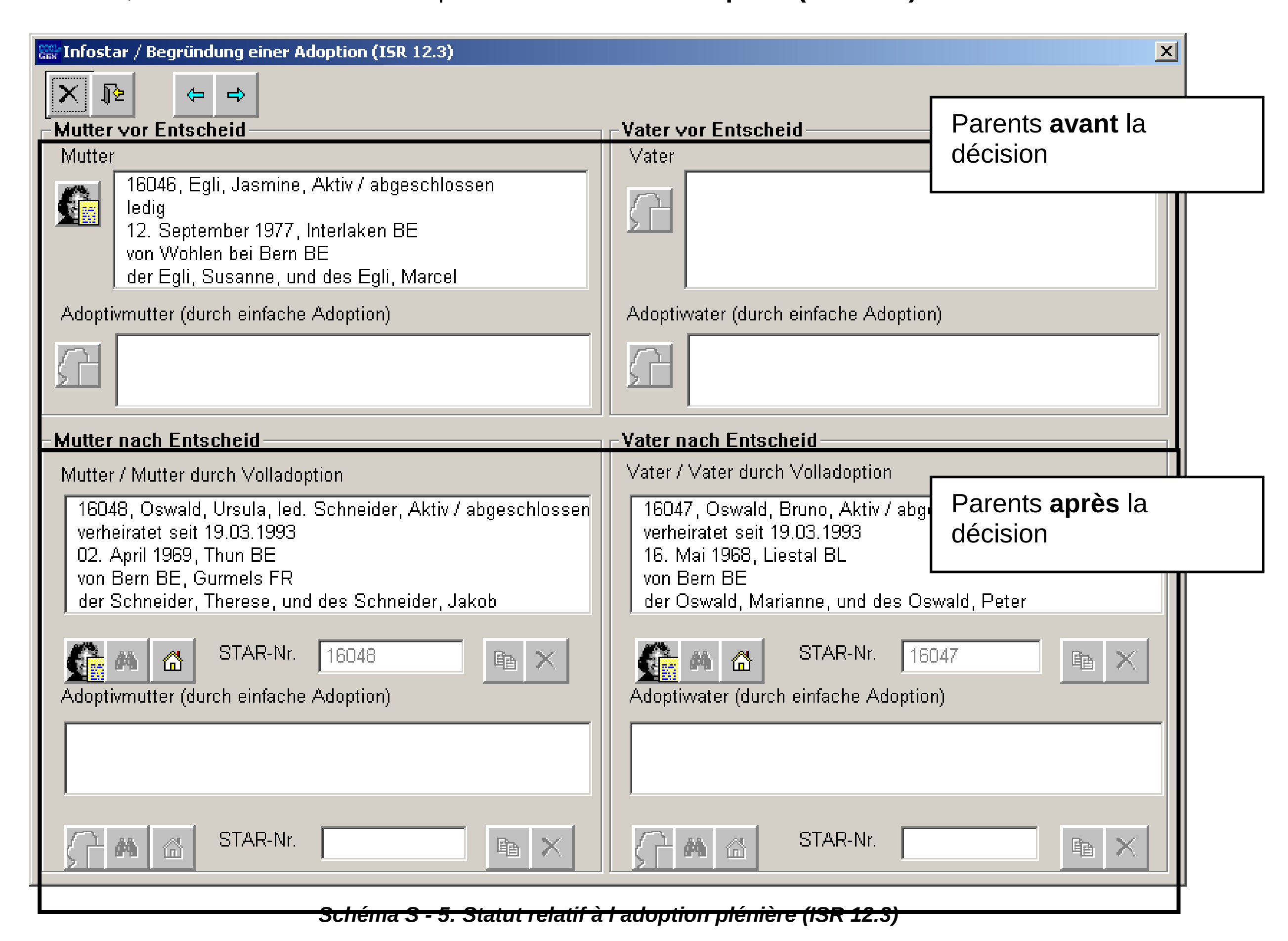


Schéma S - 5. Statut relatif à l'adoption plénière (ISR 12.3)

Si, un parent garde une relation avec l'enfant après la décision, cliquez sur le bouton ***Copier*** au-dessous du champ concerné.

Les nouveaux parents doivent être mis en relation avec l'enfant dans la partie inférieure du masque, au moyen de la fonction recherche.



1.5. Annulation

Le parent ou les parents adoptif(s) (adoption simple), qui sont mis en relation avec l'enfant avant la décision, sont inscrits dans le masque **Annulation d'une adoption (ISR 12.2)**.

Infostar / Aufhebung einer Adoption (ISR 12.2)

Mutter vor Entscheid
Mutter/Art Mutter / Kind-Verhältnis durch Voll-Adoption
16048, Oswald, Ursula, led. Schneider, Aktiv / abgesc
geschieden seit 04.02.2005
02. April 1969, Thun BE
von Bern BE, Gurmels FR
Adoptivmutter (durch einfache Adoption)

Vater vor Entscheid
Vater/Art Vater / Kind-Verhältnis
16047, Oswald, Bruno, Aktiv / abgeschlossen
geschieden seit 04.02.2005
16. Mai 1968, Liestal BL
von Bern BE
Adoptivvater (durch einfache Adoption)

Parents **avant** la décision

Mettez une coche pour chaque personne par rapport à laquelle il n'y a plus de relation.

Aufhebung zu
Adoptivmutter / Volladoptivmutter
Adoptivvater / Volladoptivvater

Wiederherstellen Kindsverhältnis vor der Adoption
Mutter vor Adoption
Vater vor Adoption

Parents **après** la décision

L'annulation par rapport aux deux parents adoptifs (coche pour la mère et le père adoptifs) active la case mère et père avant l'adoption. Si une coche est introduite par la suite, la relation par rapport à l'enfant est ré tablie.

Mutter nach Entscheid
Mutter / Mutter durch Volladoption
16048, Oswald, Ursula, led. Schneider, Aktiv / abgeschl
geschieden seit 04.02.2005
02. April 1969, Thun BE
von Bern BE, Gurmels FR
der Schneider, Therese, und des Schneider, Jakob
Adoptivmutter (durch einfache Adoption)

Vater nach Entscheid
Vater / Vater durch Volladoption
Adoptivvater (durch einfache Adoption)

Schéma S - 6: Annulation de l'adoption (ISR 12.2)

Lorsque aucune personne n'a été mise en relation, les fenêtres **Mère après la décision** et **Père après la décision** restent vides. La mise en relation interviendra ultérieurement dans la transaction Lien de filiation.

Cas spécial

Les données d'état civil d'un enfant sont saisies dans le masque **Nom des parents après l'établissement du lien de filiation (ISR 0.73)** dans la transaction Personne; les parents biologiques ne figurent pas dans le système. Par la suite, l'enfant est adopté, mais l'adoption est annulée (coche dans la case annulation par rapport à la mère adoptive / mère adoptive à la suite d'une adoption plénière … père adoptif / père adoptif à la suite d'une adoption plénière). Les données relatives à la filiation (parents) doivent, après le traitement de la transaction Adoption, être modifiées dans la transaction Personne au moment de la date d'entrée en force de l'annulation, le cas échéant, par une nouvelle inscription.



1.6. Domicile et lieu de résidence



Schéma S - 7: Domicile et lieu de résidence (0.53)

Après la décision, contrôlez les données de la mère et du père dans le masque **Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53)**. S'il existe une mise en relation avec une deuxième personne, il y a lieu d'appeler une nouvelle fois le masque **Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53)** et de procéder à un contrôle.

Cliquez sur le bouton ***Suivant***.



1.7. Droits de cité

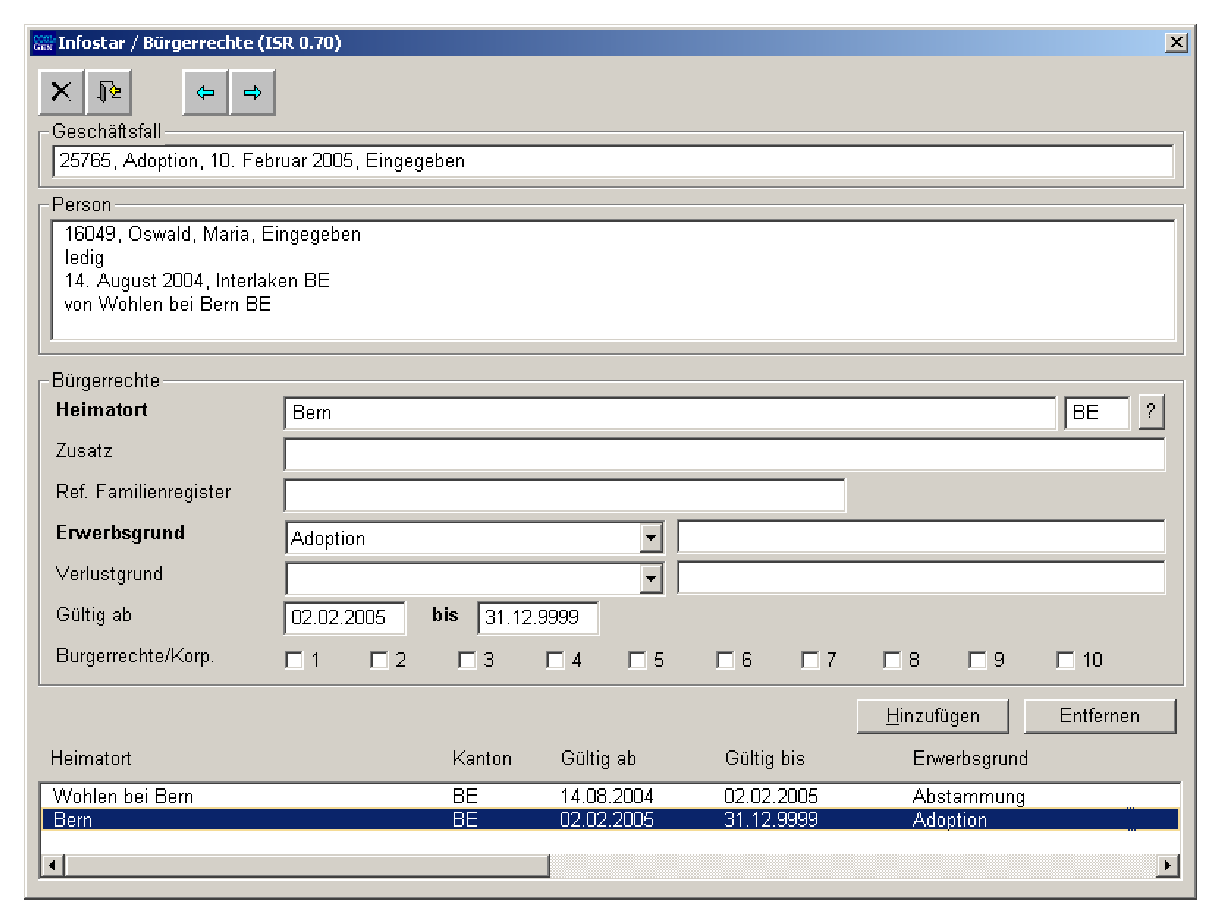


Schéma S - 7: Droits de cité (ISR 0.70)

Lors d'une adoption :

Limitez l'ancien droit de cité Adoption comme le motif de la perte et la date d'entrée en force. Saisissez le nouveau droit de cité avec Adoption comme motif d'acquisition et la date d'entrée en force.

Lors de l'annulation d'une adoption :

Limitez le droit de cité avec Annulation de l'adoption comme motif de la perte et la date d'entrée en force. Saisissez le droit de cité de nouveau valable avec Filiation comme motif d'acquisition et la date d'entrée en force.

1.8. Données complémentaires à la transaction

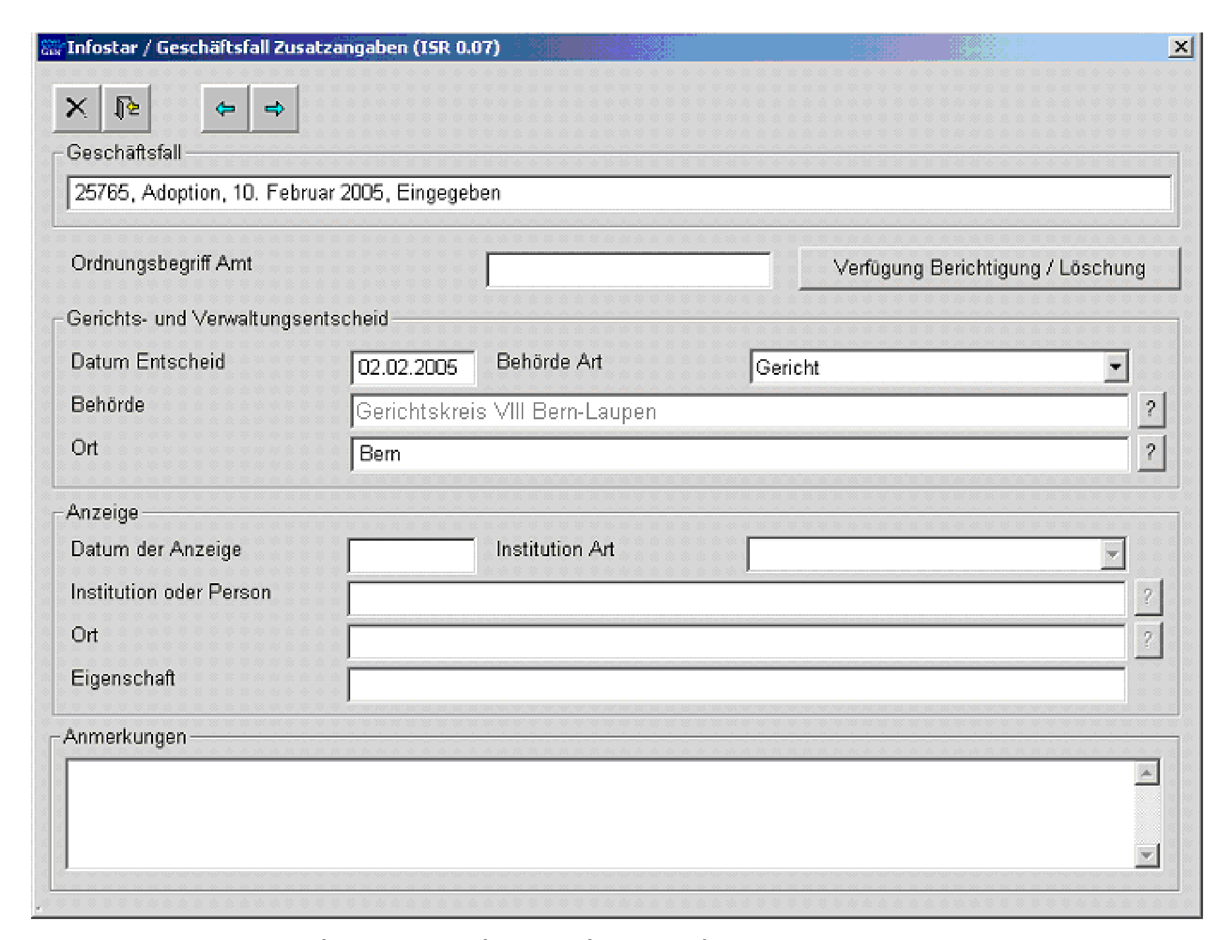


Schéma S - 8: Données complémentaires à la transaction (ISR 0.07)

Inscrivez les données suivantes:

- **Date de la décision**
- **Type d'autorité**
- **Autorité**
- **Lieu**

Le champ **Classement de l'office** peut être utilisé selon les directives cantonales.



1.9. Clôture de la transaction

Activez le bouton ***Clôturer*** dans le masque **Adoption (ISR 12.1)**. Vous accédez ainsi à la fenêtre **Clôture de la transaction (ISR 0.08)**. Cliquez sur le bouton ***Signature***.

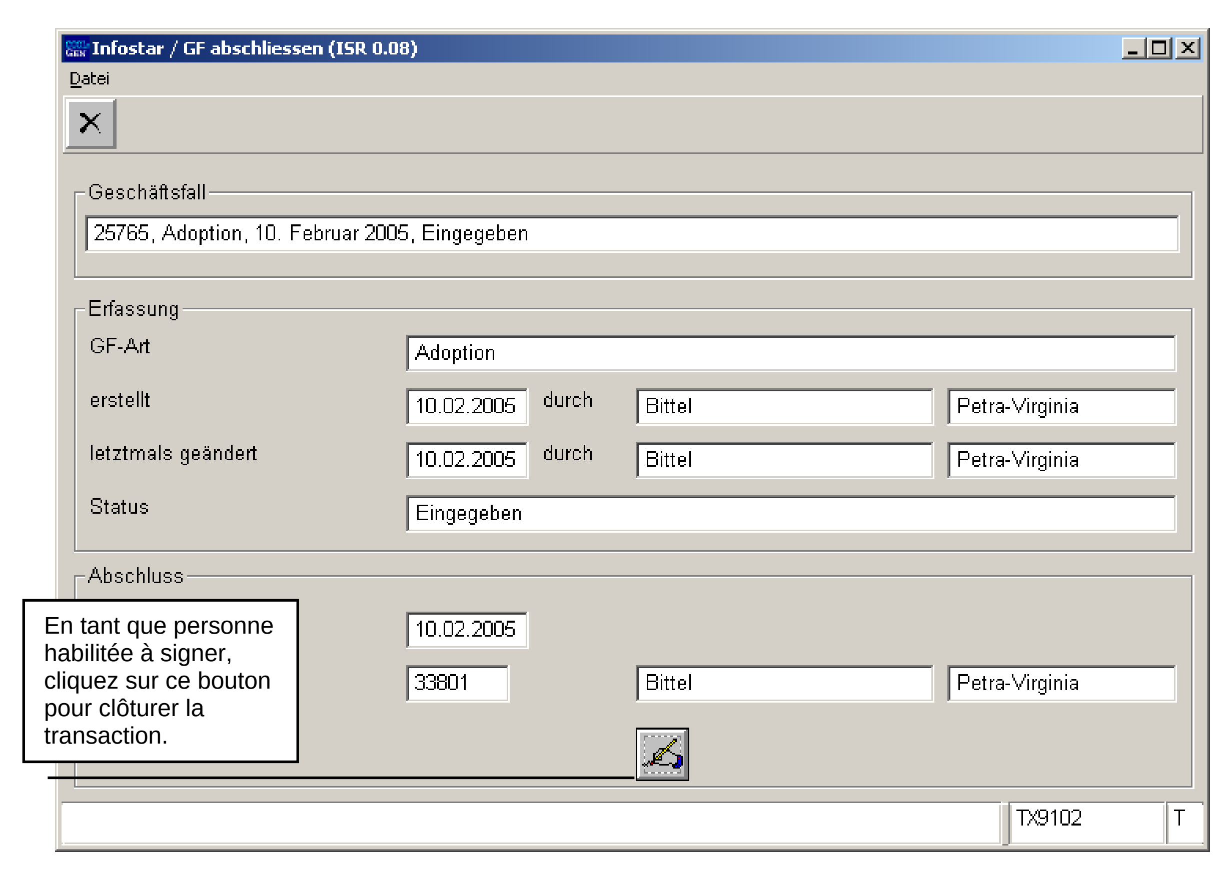


Schéma S - 9: Clôture de la transaction (ISR 0.08)

2. Envois

2.1. Liste des envois relatifs à la transaction

Activez le bouton ***Envois*** après la clôture de la transaction dans le masque **Adoption (ISR 12.1)**.

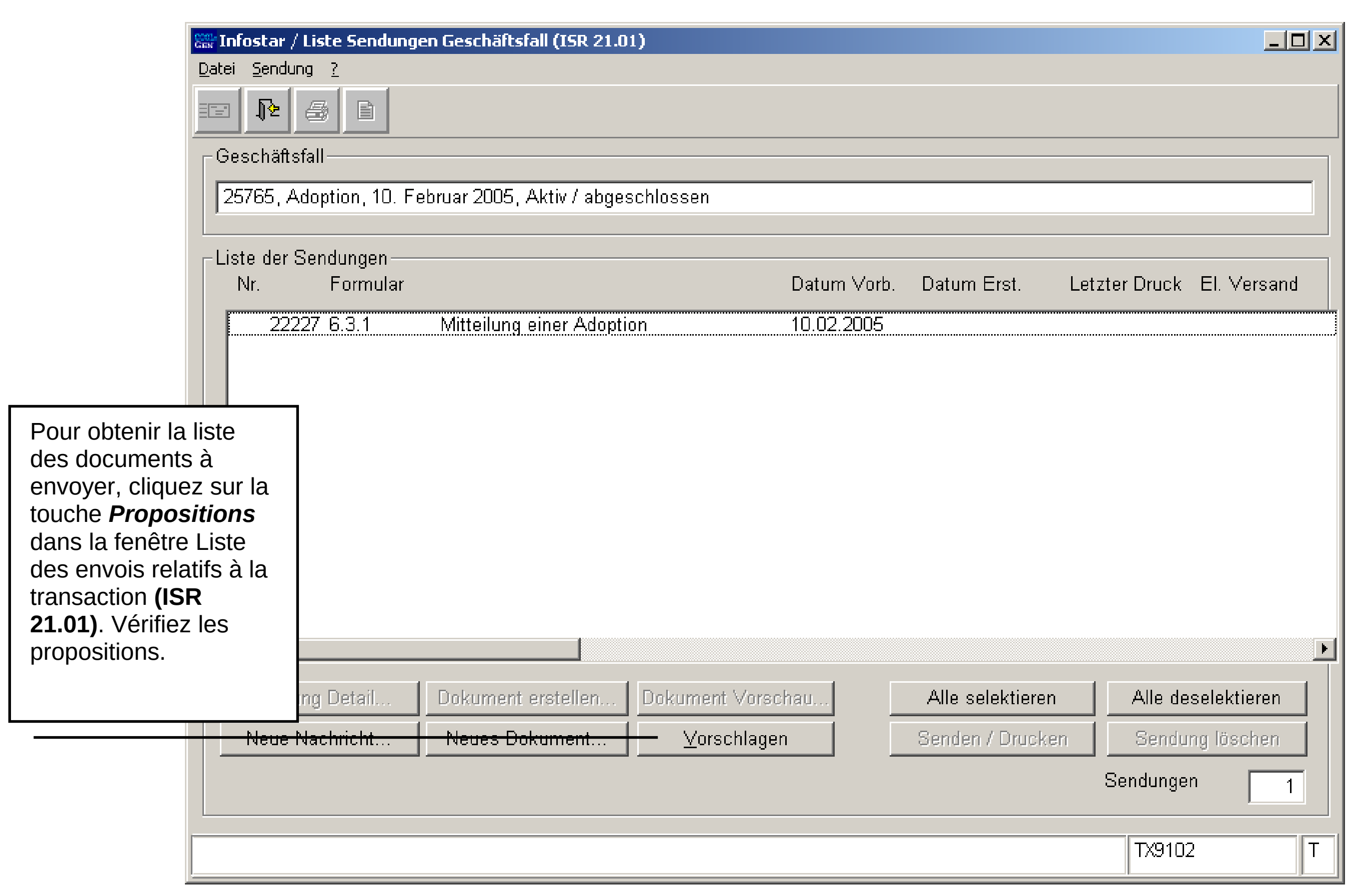


Schéma S - 10: Liste des envois relatifs à la transaction (ISR 21.01)

Si des envois complémentaires doivent être effectués, ils doivent être établis au moyen des boutons ***Nouveau document*** et ***Nouvel avis.*** (La procédure pour établir un avis ou opérer un envoi est décrite dans le module C, à partir du chapitre 3.)



3. Résumé / Aperçu des documents

Décisions judiciaires et administratives

Document	Formule	Etablissement dans la transaction		Etablissement dans la transaction Document	Etat des données
		Avant la clôture	Après la clôture		
Communication d'une adoption	6.3.1		X		Données d'état civil avant et au moment de la clôture de la transaction
Communication d'une adoption simple	6.4.1		X		Données d'état civil avant et au moment de la clôture de la transaction
Fiche de contrôle Adoption	6.93	X	X		Toutes les données au moment de la saisie ou de la clôture de la transaction



4. Résumé / Aperçu des communications

Transaction	***Numéro de la formule***	***Titre***	***Utilisation***	***Dans Envois avant la clôture de la transaction***	***Dans Envois après la clôture de la transaction***
Adoption	99.2	Demande urgente de précisions	Demande de précisions sur la transaction	X	
Adoption	99.3	Communication	Communications électroniques à la place de communications sous la forme de documents		X
Réception d’un avis	99.4	Réponse à un avis	Réponse à un avis	X	X